

édito



Thierry WAYMEL
Président de la FFK

Bonjour à toutes et tous,

Pour ce troisième numéro, le constat semble peu enjôleur.

Quand est-il ?

Et bien !! Seules deux écoles ont adhérées.

Je vous rappelle que nous œuvrons pour le **Titre de kinésologue**. Un autre objectif est aussi d'harmoniser l'image que celui-ci peut avoir auprès des pouvoirs publics, des médias et de la clientèle. Il est important que ce soit toute la profession qui se sente concernée, tant sur l'aspect communicatif que sur l'aspect de l'image véhiculée (FB, flyers, sites internet, etc.)

Le RNCP reste une de nos priorités.

Mais ce qui est encore plus indispensable, c'est que toutes les écoles montrent la même image de la kinésologie.

Pour nous contacter

Fédération Française de Kinésologie
34 allée du Parc - 78990 ELANCOURT
01 30 66 05 40
contact@federation-kinesiologie.fr
www.federation-kinesiologie.fr

Constat

Nous sommes conscients que vous attendez des suites de nos rencontres. Après ces réunions nous avons, toutefois, pris le parti de travailler avec nos adhérents.

Ce qui est le fonctionnement d'une association loi 1901 ou de la position de n'importe quelle structure.

Par conséquent, si vous souhaitez participez à l'aventure nous vous invitons à venir nous rejoindre en adhérent.

A ce jour deux écoles, que nous remercions, nous ont accordé leur confiance et nous ont rejoints.

Les vacances sont propices à un relâchement général et sans doute nécessaire.

Nous avons eu quelques contacts et osons espérer que cela va motiver l'ensemble des écoles à réagir et nous rejoindre pour mener à bien ces projets qui demandent de la persévérance.

Actualités

Le bureau a retravaillé sur le dossier du RNCP dans le but de déposer une nouvelle demande. Ceci, avec le souhait d'obtenir le Titre de kinésologue qui nous permettra de réunir les écoles et de donner l'essor nécessaire à la profession.

Une aide précieuse nous a été proposée de la part d'un membre du Conseil d'Administration du syndicat. Ce que nous apprécions.

Nous sommes encore en cours de réflexion suite aux différents courriels reçu. Toutefois la fédération continue son chemin dans l'intention de travailler sur deux axes principaux, à savoir :

- Harmoniser le tronc commun à toutes les écoles (compétences obligatoires)
- Finalisation du dossier RNCP

Les rendez-vous de la fédé

Le Conseil d'Administration va se réunir dans les prochains jours pour un changement dans la composition du Bureau demandé par la préfecture. En effet la fonction de Vice-Président va être commuée en fonction de Secrétaire afin d'être en conformité avec la législation et nos statuts.

Représentativité

Qu'est-ce que la représentativité ?

Le gouvernement a amorcé la réforme de la représentativité patronale issue de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Pour que la représentativité soit établie, seules les organisations syndicales regroupant des salariés, des employeurs peuvent postuler par la constitution et la présentation d'un dossier de candidature afin de justifier des critères fixés par les articles L. 2151-1 et suivants du code du travail ; le contenu relevant de déclarations mais aussi apporter des éléments probants de son activité sur des critères précis. Le tout certifié par un Commissaire aux Comptes nommé spécifiquement pour cette mission ponctuelle.

Les organisations professionnelles "reconnues comme représentatives" peuvent ainsi participer aux tables rondes autour des conditions sociales et de travail avec les pouvoirs publics.

Mais c'est aussi un système de vases communicants puisque sur les prélèvements à la formation professionnelle pour lesquelles les adhérents de ces organisations cotisent, des subventions sont accordées pour soutenir la représentativité salariale et patronale.

Nous savons qu'en France la mobilisation syndicale autant du côté des salariés que des employeurs est la plus faible d'Europe.

Dans notre cas, le fait que le SNK (syndicat d'employeurs certes indépendants et pour la plupart sans employés), candidate et monte ce dossier, peut amener un élément encourageant à notre dossier RNCP.

En effet, la non représentativité était un point d'achoppement dans le premier dossier déposé et refusé en 2014.

C'est aussi avoir la possibilité pour le SNK de collaborer avec d'autres Syndicats de même activité afin de participer à la création d'une convention collective, ce qui serait aussi favorable au dossier RNCP.



[REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK](#) |

La Kinésiologie est indépendante de tout mouvement religieux, secte ou autre mouvement philosophique ou d'idées, et de tout groupe financier ou politique.